Le 7 mai 2025

Communiqué de presse

Budget 2025 : un cap maîtrisé dans un contexte contraint

Le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes du Bazadais a été adopté lors du Conseil communautaire du 9 avril 2025. Dans un contexte économique encore marqué par l'inflation et la pression sur les finances locales, la collectivité fait le choix d'un **budget très prudent et responsable**, tout en poursuivant ses engagements en matière de services publics et d'investissement.

Une fiscalité locale maîtrisée

Les taux des impôts directs locaux restent stables en 2025. Le produit attendu de la fiscalité directe est de **2 172 053 €**, en légère hausse (+1,15 %) par rapport à 2024.
Concernant la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le produit est fixé à **56 974 €**, soit environ **3,37 € par habitant**.

Une hausse modérée des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de **+3,17 %**, principalement en raison :

- d'une inflation estimée à **1,6 %**,
- de l'augmentation des participations aux organismes extérieurs,

La Communauté de Communes continue d'ajuster ses charges de personnel sans nouvelles embauches ni révision du régime indemnitaire pour 2025.

Un moratoire a été décidé cette année, gelant le dispositif estival CAP33 et le Temps Libre Multisports, par souci d'économies budgétaires.

Une épargne brute sous surveillance

Le niveau d'épargne brute reste préoccupant, **inférieur à 2 %** des recettes de fonctionnement. La collectivité amorce un « effet de ciseau », où les dépenses de fonctionnement augmentent depuis 4 ans plus vite que les recettes, ce qui limite sa capacité à investir ou emprunter.

Des investissements ciblés

En 2025, les investissements restent concentrés sur des projets engagés :

- fin des travaux du **multi-accueil de Grignols** (1 063 999€),
- **travaux de voirie** communautaire (138 000€),
- **signalétique des chemins de randonnée** (57 100€),
- **aides économiques** (50 192€).

Ces dépenses sont financées par des subventions reportées, le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé et les amortissements.

Une vente à l’horizon

La Communauté de Communes a décidé de ne pas relancer d’appel d’offres pour la gestion du restaurant du Lac de la Prade. La vente du bâtiment est désormais envisagée. Cette décision s’inscrit dans une réflexion plus large sur la nécessité de recentrer l’action communautaire sur ses compétences propres. En effet, certains équipements, dont la gestion ne relève pas directement de ses missions, représentent un coût important pour le budget communautaire et pèsent sur la capacité d’action quotidienne de la collectivité.

Contact

Communauté de Communes du Bazadais
05 56 25 28 81
contact@cdcdubazadais.fr
www.cdcdubazadais.fr
cdcdubazadais